



LE 5 FÉVRIER 2024 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Cynthia Dumont, Émilie Belzile et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Jérémy Robert, Stéphan Dubé et Michaël Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

8 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2024
3. Adoption des comptes à payer de mois de janvier 2024
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
 - a. Campagne de sollicitation « Les diabétiques amis du KRTB »
6. Adoption du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de 2023
7. Entériner offre de service Englobe Corp (5 forages)
8. Demande de commandite pour achat de chandails (équipe de hockey)
9. Résolution d'embauche Directrice générale et greffière-trésorière
10. Résolution d'embauche Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
11. Résolution d'embauche Coordinatrice de développement et de loisirs
12. Constitution du comité de travail « Communauté nourricière » :
 - Représentant(e) du secteur scolaire;
 - Représentant(e) des entreprises du secteur agroalimentaire;
 - Représentant(e) Corporation de développement économique d'Auclair;
 - Représentant(e) Jardins communautaires;
13. Affaires nouvelles
 - a. Fournaise chalet des loisirs
 - b. Demande au MTQ

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

**1. Adoption de l'ordre du jour
2024-23**

Après lecture, il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024
2024-24**

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

**3. Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2024
2024-25**

Il est proposé par la conseiller Jérémy Robert d'adopter les comptes du mois de janvier 2024, au montant de 90 218.76 \$

Adoptée à l'unanimité

**4. Acceptation des dépenses d'investissement
2024-26**

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'adopter les dépenses d'investissement du mois de janvier 2024, au montant 3 187.99\$.

FQM	Honoraires prof. Réfection des tronçons 15-17-19-32	152,07 \$	TECQ
AddÉnergie	Passerelle de communication	1 212,99 \$	HYDRO
TR3E	Services professionnels abri à sel paiement final	1 822,93 \$	PRACIM
Total		3 187.99 \$	

Adoptée à l'unanimité

5- Correspondance

- c. Campagne de sollicitation « Les diabétiques amis du KRTB »**
Pas cette année

**6- Adoption du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de 2023
2024-27**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal d'Auclair ont pris connaissance du rapport annuel 2023 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé et résolu unanimement,

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie d'Auclair soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2023;

Adoptée à l'unanimité

**7- Entériner offre de service Englobe Corp (5 forages)
2024-28**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Auclair a demandé des soumissions pour des travaux de forage pour la préparation des plans et devis pour la réfection des tronçons 14-17-19 et 32;

ATTENDU QUE nous avons invité trois soumissionnaires et deux ont déposé une offre de service;

ATTENDU QUE les deux offres étaient conformes et que nous devons octroyer le contrat de forage rapidement, la directrice a procédé à une consultation par courriel auprès des membres du conseil. Le conseil a retenu Englobe Corp au montant de 14 509.04 plus les taxes applicables étant le soumissionnaire le plus bas;

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'entériner l'acceptation de l'offre de service d'Englobe Corp pour les travaux de forage.

Adoptée à l'unanimité

**8- Demande de commandite pour l'achat de chandails (équipe d'hockey)
2024-29**

ATTENDU QUE des citoyens d'Aclair on le désire de participer à des tournois amicaux dans la région et d'accueillir des équipes à Aclair;

EN CONSÉQUENCE il demande à la Municipalité un montant de 350.00\$ pour l'achat de chandails, un même montant a été demandé et déjà accepté par la Commission des loisirs. Les logos de la Municipalité et de la Commission des loisirs seront en évidence à l'avant des chandails;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont de commanditer, en collaboration avec la Commission des loisirs, les chandails de cette nouvelle équipe qui portera le nom « LES ACÉRICULTEURS »

Adoptée à l'unanimité

**9- Résolution d'embauche Directrice générale et greffière-trésorière
2024-30**

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Dubé a pris la décision de quitter son poste comme directrice générale et greffière-trésorière, pour occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Dominique Létourneau a manifesté son intérêt à occuper le poste de directrice générale et qu'elle a déjà de l'expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé et résolu d'approuver l'embauche de Madame Dominique Létourneau en tant que directrice générale et greffière-trésorière à partir du 12 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

**10- Résolution d'embauche Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
2024-31**

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélyna Pelletier a pris la décision de quitter son poste comme directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour occuper le poste de Coordinatrice en développement et en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémey Robert et résolu d'approuver l'embauche de Madame Josée Dubé en tant que Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à partir du 12 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

**11- Résolution d'embauche Coordinatrice de développement et de loisirs
2024-32**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a ouvert un nouveau poste « Coordinatrice de développement et de loisirs » dans le cadre de la restructuration administrative qui par le fait même a aboli le poste de soutien administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Émilie Belzile et résolu d'approuver l'embauche de Madame Mélyna Pelletier en tant que Coordinatrice de développement et de loisirs à partir du 12 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

12- Constitution du comité de travail « Communauté nourricière » :

- Représentant(e) du secteur scolaire;
- Représentant(e) des entreprises du secteur agroalimentaire;
- Représentant(e) Corporation de développement économique d'Auclair;
- Représentant(e) Jardins communautaires;

13- Affaires nouvelles

**a. Achat d'une fournaise au chalet des loisirs
2024- 33**

CONSIDÉRANT QUE la fournaise au chalet des loisirs est en très mauvaise état et qu'elle cesse de fonctionner à tout moment;

CONSIDÉRANT QUE c'est le seul système de chauffage dans le chalet, il est donc nécessaire de changer la fournaise qui a presque 18 ans;

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'accepter de la soumission reçu le 1 février de Normand Robert au montant de 3 600\$ pour le remplacement et l'installation d'une fournaise neuve.

Adoptée à l'unanimité

**b. Demande au MTQ
2024-34**

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont de déposer une demande au MTQ pour l'installation d'un radar sur la route 295, pour le ralentissement des véhicules lourds aux heures des autobus scolaires.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 20h27.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière